



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 5 JAN. 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 003/15
Nos réf. : 2014-001351
Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de Projet de Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Limoux (11) déposé par SARL
Limoux Energies.

Par courrier reçu le 31/10/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Projet de Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Limoux (11) déposé par SARL Limoux Energies.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02